

## **Visite du Comité 1540 au Burkina Faso (11-15 novembre 2013)**

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Sophie Nzeyimana, représentante du Comité 1540**

#### **Ouagadougou, Burkina Faso, 12 novembre 2013**

Monsieur le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale,  
Éminentes personnalités,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), je tiens à remercier le Gouvernement du Burkina Faso d'avoir invité le Comité 1540 et son groupe d'experts à effectuer une visite dans le pays afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#).

Par cette invitation, le Gouvernement du Burkina Faso indique clairement son attachement aux instruments de promotion de la paix et de la sécurité internationales, au multilatéralisme, à l'Organisation des Nations Unies et à la paix et à la stabilité régionales.

Le Burkina Faso est partie aux trois principaux traités de non-prolifération et de désarmement concernant les armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques; il joue également un rôle de premier plan dans le cadre de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En outre, le pays a manifesté sa volonté politique de lutter contre le terrorisme en ratifiant 12 des 18 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, y compris la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'engagement du Burkina Faso envers la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est reconnu et salué.

Membre du Comité 1540 en 2008-2009, le Burkina Faso a activement contribué aux travaux de cet organe et appuyé ses activités de sensibilisation dans le monde entier. Je voudrais tout particulièrement mentionner l'engagement et le dévouement extraordinaire de M. Sifana Ibsen Koné, membre du Comité 1540, envers la cause de la non-prolifération et l'établissement d'un monde plus pacifique et plus sûr.

C'est la première fois que le Comité 1540 et son groupe d'experts se rendent dans un pays membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la troisième fois sur le continent africain, comme l'attestent les visites fructueuses et couronnées de succès à Madagascar et en République du Congo.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1540 en 2004, le Conseil de sécurité de l'ONU tient compte du risque que des acteurs non étatiques puissent se procurer des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et leurs vecteurs, en mettre au point, se livrer à leur trafic ou en faire usage. Dans la mesure où les criminels et les terroristes ne respectent pas les frontières, le système mondial de non-prolifération est aussi solide que son maillon le plus faible. Ils exploiteront ces points faibles pour atteindre leurs objectifs néfastes.

En cas d'échec des initiatives de non-prolifération des États et de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques pourrait avoir des conséquences tragiques. Dans son rapport au Comité 1540, le Burkina Faso a constaté que « la sécurité de l'ensemble de la planète était en jeu ».

La résolution 1540 (2004) définit le rôle des États Membres de l'ONU pour ce qui est de prévenir la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs par des acteurs non étatiques. Plus particulièrement, les États sont priés d'adopter et d'appliquer une législation interne appropriée et efficace, ainsi que des dispositifs internes de contrôle afin de prévenir la prolifération de ces armes par des acteurs non étatiques. Ces mesures comprennent non seulement le respect du principe de responsabilité et la protection physique mais également les contrôles aux frontières, le contrôle des exportations et du transbordement du matériel, des matières et de la technologie susceptibles de servir à la fabrication d'armes de destruction massive, ainsi que les principaux aspects financiers.

Qu'un État possède des armes de destruction massive ou non, il utilise à des fins pacifiques des matières, tels que les produits chimiques, qui, si utilisées à mauvais escient, peuvent être dangereuses. C'est également ce que le Burkina Faso a très justement souligné dans son rapport au Comité 1540. Aucun État n'est à l'abri de la prolifération et des menaces terroristes. Les défis sont plus grands pour des pays, comme le Burkina Faso, aux longues frontières poreuses, où les réseaux terroristes pourraient causer des dégâts terribles s'ils se procuraient des armes de destruction massive et en faisaient usage. Cette menace ne doit pas être sous-estimée car nous sommes tous conscients de l'existence éventuelle de cellules dormantes.

Les obligations découlant de la résolution 1540 (2004) couvrent toute une série de questions ayant des incidences dans différentes administrations. Par conséquent, leur mise en œuvre pleine et effective exigera une action coordonnée à différents niveaux, avec la participation de toutes les parties prenantes nationales, y compris l'industrie et le secteur privé selon le cas. La mise en œuvre de la résolution est une tâche qui exige des efforts soutenus continus.

Les travaux du Comité 1540 en matière de suivi et de facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) sont guidés par les principes de transparence, de l'égalité de traitement, de coopération et de cohérence. Le mandat du Comité a été prorogé jusqu'en 2021 à la suite de l'adoption de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Comité constate que la prolifération des armes de destruction massive est un problème mondial qui nécessite la coopération entre les États et à travers les régions. En conséquence, le Comité, dans l'exécution de son mandat, fonctionne comme un centre d'échange qui permet d'apparier les demandes et les offres d'assistance pour le renforcement des capacités. Il fait également office de centre d'information pour la mise en commun de pratiques efficaces et la promotion de la coopération avec et entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales. Nous espérons que cette visite de collaboration favorisera des activités d'assistance ciblée et de partage de l'information présentant un intérêt pour le Burkina Faso.

Il importe que les États informent le Comité des mesures qu'ils prennent pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales. Nous saluons l'initiative du Burkina Faso, qui a déjà présenté, dès 2005, un rapport sur ses activités dans ce domaine, devenant l'un des premiers États d'Afrique à le faire. Empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès à des armes de destruction massive et aux matières connexes exige des efforts constants. Nous espérons que cette visite permettra aux membres de la délégation du Comité 1540 d'entendre directement le Gouvernement du Burkina Faso au sujet des nouvelles mesures prises ou envisagées dans le cadre de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

J'espère également que grâce à cet échange d'information, nous pourrions définir des domaines d'assistance qui nous permettraient de résoudre d'autres problèmes pertinents et de faciliter la mise en œuvre d'autres obligations découlant de traités multilatéraux liés à la résolution 1540 (2004).

Ainsi, on contribuerait également de manière considérable à la mise en place d'un environnement susceptible de mieux soutenir le développement économique. Je suis convaincue que grâce aux visites aux États qui le demandent, le Comité établit des partenariats visant à faire avancer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), par le partage des expériences, la définition de domaines d'assistance et la promotion d'une coopération régionale et internationale plus étroite.

Le Comité est résolu à fournir l'appui dont a besoin le Burkina Faso, et ma présence en tant que membre du Comité et celle du groupe d'experts attestent cet engagement. Je vous souhaite une réunion fructueuse pendant les quatre prochains jours et attends avec intérêt de recevoir un rapport sur les résultats de cette visite, qui permettra au Comité de renforcer davantage ses relations avec le Burkina Faso.

Monsieur le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale,  
Éminentes personnalités,  
Mesdames et Messieurs,

En tant que représentante du Comité 1540, je me réjouis à la perspective des débats que nous aurons au cours des prochains jours et réaffirme notre engagement à travailler avec le Gouvernement du Burkina Faso pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Je vous invite également à faire le meilleur usage de la présence de MM. Nicolas Kasprzyk et Enrique Ochoa, experts du Comité 1540, qui ont hâte de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur la mise en œuvre de la résolution.

Je vous remercie de votre aimable attention.